

## Attention aux projections de solution hydro-alcoolique dans les yeux des jeunes enfants !

Le déconfinement a permis la réouverture d'un grand nombre d'établissements recevant du public (magasins...) assortie de la mise à disposition de solutions hydro-alcooliques à leur entrée pour se désinfecter les mains. Du fait des distributeurs à hauteur de leur visage, plusieurs cas graves de jeunes enfants ayant reçu des projections de solutions hydro-alcooliques dans les yeux ont été pris en charge par des ophtalmologues ou ont été enregistrés par les Centres antipoison. Au-delà de l'information à diffuser au public et aux établissements recevant du public, la première mesure à prendre en cas d'accident chez l'enfant est un rinçage immédiat de l'œil, abondant et à l'eau claire, *sans aucun délai*. Tout retard au rinçage expose à un risque accru de lésions de l'œil pouvant nécessiter une intervention chirurgicale.



Du fait de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement français a décrété un confinement total qui a pris fin le 11 mai 2020. Le déconfinement national a permis à un grand nombre de lieux recevant du public (magasins, restaurants...) de réouvrir. Pour respecter les mesures barrières de lutte contre l'épidémie de Covid-19, ces lieux proposent désormais aux personnes qu'ils accueillent des solutions hydro-alcooliques pour se désinfecter les mains.

Ces solutions sont mises à disposition du public à l'aide de distributeurs placés de façon visible à l'entrée des locaux. Certains mesurent un mètre, possèdent une pédale ou sont déclenchés automatiquement par une cellule infrarouge ; ils sont conçus pour être à hauteur de mains d'adultes... mais se trouvent aussi malencontreusement être à la hauteur du visage des jeunes enfants. Par jeu ou mimétisme avec les adultes qui les accompagnent, les enfants sont tentés d'actionner la pompe du distributeur pour se désinfecter les mains, au risque de recevoir une projection du produit directement dans les yeux.

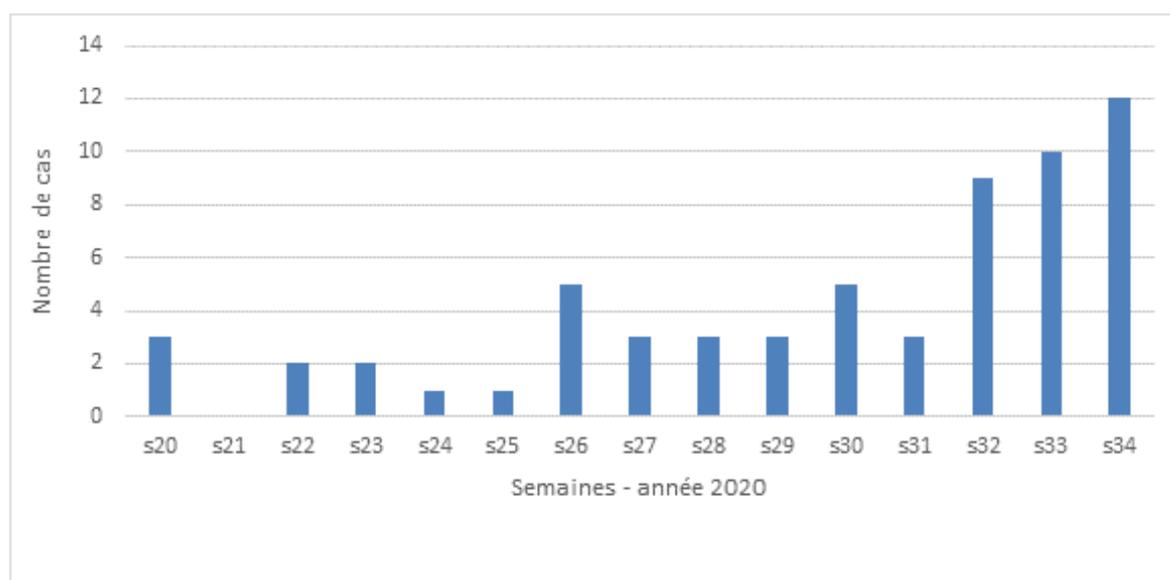
### Des lésions oculaires pouvant être graves chez les jeunes enfants

En juillet 2020, des ophtalmologues de l'Hôpital Fondation Rothschild à Paris et de la Société Française d'Ophtalmologie ont lancé une alerte devant l'augmentation du nombre d'enfants qui consultaient pour des lésions oculaires liées à une projection de solution hydro-alcoolique dans ce contexte.

Les ophtalmologues ont souligné la gravité de certaines lésions qui nécessitaient une prise en charge chirurgicale en urgence. En effet, les lésions oculaires sont d'autant plus importantes que la solution est concentrée en alcool (au minimum 60 % pour les produits autorisés). Les cas graves se caractérisaient par une atteinte de la cornée nécessitant une hospitalisation. Une greffe de membrane amniotique sur l'œil, sous anesthésie générale, a parfois été nécessaire pour accélérer la cicatrisation de la cornée lésée et éviter une surinfection.

En août 2020, les Centres antipoison (CAP) notaient aussi une augmentation des appels concernant ce type d'accident : au total, entre le 11 mai et le 24 août 2020, 63 cas d'enfants présentant des symptômes oculaires survenus dans les circonstances décrites ont été enregistrés (figure 1). Seulement quatre autres cas ont été signalés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 10 mai 2020 (trois cas en 2018 et un cas en 2020), montrant le lien de ces accidents avec l'épidémie de coronavirus et le déconfinement.

Les enfants étaient âgés de 9 mois à 10 ans, et 50 % d'entre eux avaient moins de 4 ans. On comptait un peu plus de filles que de garçons, ce qui n'est pas classique dans les accidents de la vie courante.



**Figure 1** : Répartition par semaine des cas de projection oculaire de solution hydro-alcoolique chez les jeunes enfants de moins de dix ans, suite à l'utilisation d'un distributeur dans un lieu recevant du public, enregistrés par les CAP entre le 11/05/2020 et le 24/08/2020 (N=63). Source : SICAP.

Les enfants présentaient des lésions oculaires de faible gravité pour 61 d'entre eux (97 %) : les symptômes le plus souvent observés étaient une rougeur de l'œil, une douleur oculaire, une rougeur voire un gonflement de la paupière ou encore une sensibilité accrue à la lumière. Dans deux cas, la projection avait provoqué des lésions de la cornée, confirmées par un examen ophtalmologique. Ces lésions étaient réversibles après un traitement symptomatique. Treize des 63 enfants (20,6 %) ont été vus en consultation dans un service d'urgences, et un enfant par son médecin traitant.

Les autres enfants ont été surveillés par leur entourage à leur domicile après rinçage prolongé de l'œil.

Les projections accidentelles de solution hydro-alcoolique étaient survenues pour trois-quarts d'entre elles (76,2 %) dans un magasin ou un centre commercial (tableau I). Le quart restant avait eu lieu au restaurant, à la piscine, dans un jardin public ou dans la rue à partir d'une borne de ville.

**Tableau I** : Lieux d'exposition des cas de projection oculaire de solution hydro-alcoolique chez les jeunes enfants, suite à l'utilisation d'un distributeur dans un lieu recevant du public, enregistrés par les CAP entre le 11/05/2020 et le 24/08/2020 (N=63). Source : SICAP.

Lieu d'exposition	Nombre de cas
<b>Magasin, boutique, centre commercial</b>	48
<b>Restaurant, cafétéria, bar</b>	6
<b>Voie publique, trottoir, rue</b>	2
<b>Périscolaire, centre aéré, colonie</b>	2
<b>Jardin public, parc</b>	2
<b>Nature, air libre</b>	1
<b>Piscine, thermes, SPA, hammam</b>	1
<b>Terrain de sport ouvert</b>	1
<b>Total</b>	63

Dans la majorité des cas, l'enfant avait actionné lui-même le distributeur de solution hydro-alcoolique qui avait été à l'origine de la projection oculaire. Dans deux cas, un adulte avait porté les mains de l'enfant à hauteur du distributeur, pour verser lui-même du produit dans les mains, ce qui n'avait cependant pas évité les projections oculaires. Dans un autre cas, l'enfant avait été éclaboussé lorsqu'un parent avait appuyé sur le distributeur pour se laver lui-même les mains.

Pour trois enfants, il était fait mention d'un distributeur à pédale au moment de l'appel au CAP, mais dans la grande majorité des cas l'information sur le type de distributeur n'était pas précisée.

#### **Que faire en cas de projection de solution hydro-alcoolique dans l'œil ?**

En cas de projection oculaire, il est nécessaire de rincer immédiatement et abondamment l'œil sous un filet d'eau tiède à faible pression, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. En effet, le contact entre le produit et l'œil doit être le plus court possible pour éviter des lésions de la cornée. Il est donc primordial de trouver rapidement un point d'eau (robinet d'un lavabo...), ou d'utiliser à défaut une bouteille d'eau. **Tout retard au rinçage est préjudiciable et expose au risque de lésions sévères.**

Si l'enfant présente une douleur vive et persistante après le rinçage et/ou que l'œil reste très rouge (alors même que la douleur peut s'estomper après quelques heures), il est nécessaire d'appeler un CAP qui guidera la prise en charge ou de consulter un ophtalmologue.

#### **Sensibiliser le public et les professionnels des lieux recevant du public pour éviter ces accidents**

Si elles constituent une mesure barrière indispensable dans la prévention des risques de contamination par le nouveau coronavirus, les solutions hydro-alcooliques ne sont à utiliser, notamment chez les jeunes enfants, que lorsque le lavage des mains à l'eau et au savon n'est pas possible.

Dans les lieux recevant du public, il est préférable que l'accompagnateur de l'enfant mette lui-même une petite quantité du produit dans ses propres mains avant de laver celles de l'enfant. Il est bien sûr déconseillé de laisser l'enfant utiliser lui-même le distributeur, ou d'aider l'enfant à porter ses mains à hauteur du distributeur.

Suite à cette alerte, l'Anses et la Direction générale de la santé ont publié le 31 août 2020 un communiqué de presse conjoint, avec l'appui des Centres antipoison et de la Société Française d'Ophtalmologie, afin de prévenir les risques encourus par les plus petits en cas d'utilisation de ces dispositifs, d'indiquer les moyens de s'en prémunir et les premières mesures à prendre en cas d'exposition [1, 2].

Publiée la veille de la rentrée scolaire, l'information a également été diffusée aux services d'État en charge de l'enfance et des familles afin que les mesures de prévention soient mises en œuvre. Les commerces et autres lieux recevant du public sont également invités à diffuser des recommandations rappelant la nécessité d'éloigner les enfants des distributeurs de solution hydro-alcoolique ainsi que les premières mesures à prendre en cas de projection oculaire. Une infographie est disponible sur le site de l'Anses [1].

**Sandra SINNO-TELLIER et Gaël LE ROUX (CAP d'Angers)**

#### **POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER:**

[1] <https://www.anses.fr/fr/content/solutions-hydro-alcooliques-attention-aux-projections-accidentelles-dans-les-yeux-des-jeun-0>

[1] <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/sha-projections-accidentelles-dans-les-yeux>